
**Valeurs mobilières et autres instruments
financiers concernés — Système
international de numérotation pour
l'identification des valeurs mobilières
(ISIN)**

*Securities and related financial instruments — International securities
identification numbering system (ISIN)*
(standards.iteh.ai)

ISO 6166:2001

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-
e010a71de76f/iso-6166-2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001)



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6166:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001>

© ISO 2001

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Version française parue en 2005

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Principes	1
5 Attribution d'ISIN	2
5.1 Pays dans lesquels existe une agence de numérotation	2
5.2 Pays dans lesquels il n'existe pas d'agence de numérotation	2
5.3 Numéro ISIN existants et valeurs mobilières existantes sans numéro ISIN	2
5.4 Demande de numéro ISIN	2
5.5 Échanges d'informations	2
6 Organisme d'enregistrement	2
7 Demandes de renseignements	3
Annexe A (normative) Formule de calcul du chiffre de contrôle module 10 «Doublé-Additionner-Doublé»	4
Annexe B (normative) Responsabilités des agences de numérotation	6
Annexe C (normative) Informations minimales à fournir	8
Annexe D (informative) Exemples	9

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 6166 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Banque, valeurs mobilières et autres services financiers*, sous-comité SC 4, *Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés*.

Cette sixième édition annule et remplace la cinquième édition (ISO 6166:1994), qui a été étendue aux instruments financiers autres que les valeurs mobilières.

Les Annexes A, B et C font partie intégrante de la présente Norme internationale. L'Annexe D est donnée uniquement à titre informatif.

Introduction

Avec la rapide expansion des opérations internationales sur les valeurs mobilières, le besoin d'une numérotation internationale pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN) applicable universellement est devenu de plus en plus urgent.

Aucun système de numérotation international n'existe au moment de l'introduction de la présente Norme internationale. Un grand nombre de pays, très actifs dans le domaine des opérations sur titres, identifient les émissions de valeurs mobilières au moyen de numéros de codes, qui sont sans signification en dehors du pays concerné. Les titres d'une même catégorie, en d'autres termes, sont identifiés au moyen de différents numéros dans le pays où ils sont physiquement détenus et/ou enregistrés. Il en résulte que les numéros nationaux ne peuvent pas être utilisés pour des transactions entre pays différents.

Par son effet de rationalisation, l'introduction d'un système applicable au niveau international devrait faciliter effectivement les opérations internationales de valeurs mobilières. Un tel système est fourni dans la présente Norme Internationale.

Lors de la préparation de la présente Norme internationale, on a pris soin de conserver les systèmes nationaux jusqu'à la limite maximum possible, non seulement parce qu'une bonne routine et une expérience valable ont été recueillies dans ce domaine, mais aussi pour faciliter l'introduction du nouveau système. De plus, le but recherché est de créer un système facile à appliquer sur le plan international et d'établir un réseau d'informations qui assure une diffusion internationale immédiate des informations requises.

ITHE STANDARD REVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6166:2001](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6166:2001

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001>

Valeurs mobilières et autres instruments financiers concernés — Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit une structure uniforme pour le système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN). Elle est prévue pour être utilisée pour toutes les applications de négociation et d'administration des valeurs mobilières et autres instruments financiers.

2 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 3166 (toutes les parties), *Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions*
ISO 4217, *Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds.*

3 Termes et définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les termes et définitions suivants s'appliquent.

3.1

ISIN

numéro international d'identification des valeurs mobilières

code unique qui identifie une émission spécifique de valeurs mobilières ou autres instruments financiers

4 Principes

Le code ISIN comprend les éléments suivants:

- un préfixe**, constitué par le code alpha-2 du pays déterminé d'après l'ISO 3166;
- le numéro de base**, qui comprend neuf caractères (lettres et/ou chiffres). Si le numéro national existant comporte neuf caractères, ce numéro doit être utilisé; s'il comporte moins de neuf caractères, il doit également être utilisé, mais des zéros doivent précéder le numéro national. S'il existe, le numéro de contrôle national doit être considéré comme faisant partie intégrante du numéro de base comportant neuf caractères;
- un chiffre de contrôle**, calculé selon le module 10 «Doublé-Additionner-Doublé», comme décrit dans l'Annexe A.

5 Attribution d'ISIN

5.1 Pays dans lesquels existe une agence de numérotation

Pour les pays dans lesquels existe une agence de numérotation, le numéro ISIN doit être attribué par cette agence suivant les principes décrits dans l'Article 4 et conformément aux responsabilités définies dans l'Annexe B.

5.2 Pays dans lesquels il n'existe pas d'agence de numérotation

Pour les pays dans lesquels n'existe aucune d'agence de numérotation nationale, le numéro ISIN doit être attribué par l'agence suppléante désignée. Un numéro ISIN attribué par une agence suppléante doit avoir un préfixe conformément à l'Article 4.

5.3 Numéro ISIN existants et valeurs mobilières existantes sans numéro ISIN

Tous les numéros ISIN attribués conformément aux précédentes éditions de cette Norme internationale doivent rester inchangés. Toutefois, l'attribution d'un numéro ISIN à des valeurs mobilières déjà existantes mais sans numéro ISIN doit être basée sur la version la plus récente de la présente Norme Internationale.

5.4 Demande de numéro ISIN

La demande d'attribution d'un numéro ISIN (voir Annexe C) peut être faite auprès de l'agence de numérotation compétente ou, le cas échéant, auprès de l'agence suppléante. Pour les émissions existantes, la demande peut être déposée par tout professionnel du marché des valeurs mobilières.

Il est recommandé que le chef de file/l'agent émetteur dépose la demande d'attribution de numéro ISIN avant le lancement de la nouvelle émission.

Les agences de numérotations doivent attribuer les numéros ISINs dans des délais raisonnables afin de répondre aux besoins du marché.

Lorsqu'un numéro ISIN ne peut pas être obtenu en accord avec les sections 5.1 ou 5.2, la question doit être résolue selon les règles définies par l'organisme d'enregistrement.

5.5 Échanges d'informations

Afin de s'assurer que les informations sont rapidement disponibles dans le monde entier, les agences mentionnées doivent échanger entre elles tous les renseignements concernant les numéros ISIN.

6 Organisme d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'Annexe N de la partie 1 des directives CEI/ISO, le Conseil de l'ISO a désigné l'Association des Agences Nationales de Numérotation (ANNA scrl) comme Agence d'Enregistrement pour la présente Norme internationale.

7 Demandes de renseignements

Les demandes de renseignements concernant la mise en application de la présente Norme Internationale et l'attribution des numéros ISIN, ainsi que des copies de la liste des agences nationales de numérotation et des agences suppléantes de numérotation peuvent être adressées au Secrétariat de l'Organisme d'Enregistrement.

L'adresse opérationnelle de l'organisme d'enregistrement de l'ISO 6166 est la suivante:

Association of National Numbering Agencies scri
Mr. Alain Duhamel, Executive Secretary
c/o Euroclear France
115, rue Réaumur
FR-75081 Paris Cedex 02
France

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 6166:2001](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/70c4125d-21bf-4ccf-9c9f-e010a71de76f/iso-6166-2001>